

## INSCRIPTION à la cantine rentrée septembre 2020/2021

Formulaire à déposer sous enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du collège

Nom de l'élève: ..... Prénom : .....  
*en majuscules*

Je soussigné(e) responsable **légal et financier** de l'élève, ai pris connaissance des informations sur le fonctionnement de la restauration scolaire du collège et inscris mon enfant à la cantine pour un forfait hebdomadaire de 4 jours

**Nom et prénom du parent** .....

Date ..... Signature des parents .....

Une réinscription de l'élève au service de restauration implique que le paiement des frais de demi pension antérieur ait été honoré.

Pour vous inscrire à la demi-pension (DP), vous devez compléter ce formulaire jaune, coller votre coupon « restauration scolaire 2020-2021 » reçu par votre CAF 91 et déposer l'ensemble sous enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du collège, **soit en juin, soit à la rentrée en septembre.**

Le Conseil départemental 91 fixe les tarifs de la demi pension calculés sur la base du quotient familial (QF) en relation avec la CAF de l'Essonne. Le prix du repas varie selon votre avis d'impôt 2019.

Le dispositif d'aide à la restauration ainsi que les nouveaux tarifs sont consultables sur [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr).

Les familles sans QF chiffré par la CAF (les cas particuliers, enfant unique, changement de situation ou **mention IND sur le coupon CAF**) doivent télécharger le formulaire « Restauration Scolaire des Collégiens » sur le site [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr) ou le demander auprès du secrétariat du collège.

**A défaut de ces informations, le tarif le plus fort vous sera appliqué.**

Le collège met à la disposition des demi-pensionnaires une carte d'accès à la cantine. Elle est la propriété du collège. Cette carte sera utilisée pendant toute la scolarité au collège. Les demi-pensionnaires **doivent la garder soigneusement pendant les vacances.** Elle sera réactivée si l'enfant est réinscrit à la cantine. En cas de perte, elle devra être rapidement achetée à l'intendance au prix de 6 euros. Si votre enfant devient externe, il doit la rendre à l'intendance.

**Collez ici** votre coupon restauration scolaire 2020/21 de la CAF

